

**CORONAVIRUS COVID-19****UNE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE SOUS CERTAINES CONDITIONS**

Chères Carriéroises, Chers Carriérois,

Après cette période de confinement sanitaire, notre pays se relève peu à peu et prépare une première phase de reprise d'activités.

**Je tiens à saluer tous les agents de notre collectivité, restés mobilisés, qui auront permis de surmonter ce confinement, et qui aujourd'hui s'activent pour redonner vie à notre commune.**

La période qui s'annonce jusqu'au 31 mai 2020 va nous permettre d'observer l'évolution de la crise sanitaire, et de savoir si celle-ci se maintient, s'aggrave ou au contraire est contenue.

**Nous allons donc aborder cette période avec incertitude, prudence, en apprenant à vivre dans le respect strict de certaines mesures-barrières.**

Depuis jeudi 30 avril, chaque jour, une cartographie de la situation de chacun des départements est communiquée. **Nous ne sommes pas certains que le déconfinement sera confirmé pour le 11 mai prochain, mais tout est mis en œuvre pour rouvrir tout ou partie des écoles maternelles et élémentaires à cette même date.**

La décision d'ouverture sera prise au plus tard le 08 mai 2020 à la lumière des indicateurs sanitaires départementaux rendus publics le 7 mai, mais aussi au regard des personnels encadrants mobilisables.

Les simulations de nos capacités d'accueil sont très régulièrement actualisées. Au cours du week-end du 1er mai, les schémas d'accueil sanitaire ont été finalisés avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale et tous les Directeurs des écoles maternelles et élémentaires. **Ces documents d'information vous sont aujourd'hui communiqués et je vous invite à en prendre connaissance avec la plus grande attention.**

**Ma volonté est de garantir un maximum de protection sanitaire dans chaque école.** Les parcours sanitaires des élèves accueillis de 7h à 19h seront obligatoirement construits sur les instructions formulées dans le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale.

**A la lecture des documents communaux qui précisent l'organisation sanitaire, vous êtes invités à vous prononcer sur la scolarisation de votre enfant, si celui-ci est en Grande section de maternelle (GS), Cours préparatoire (CP), Cours moyen 2ème année (CM2) ou Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).**

Nous devons malgré tout patienter jusqu'au 8 mai pour affirmer l'ouverture le 11 mai de tout ou partie des écoles maternelles et élémentaires.

Je vous prie de croire, Chères Carriéroises, Chers Carriérois, à l'assurance de mon dévouement et de mon soutien en cette période de crise sanitaire.



Christophe DELRIEU

Maire de Carrières-sous-Poissy

Directeur des opérations de secours et de sécurité (DOS)

**Poste de Commandement Communal (PCC)**

Tél : 01 39 22 36 01

Mél : [pcc@carrieres-sous-poissy.fr](mailto:pcc@carrieres-sous-poissy.fr)